

**Communauté de Communes
TERRES D'ARMAGNAC
Procès verbal de la réunion du Conseil Communautaire
du lundi 12 juillet 2010 à 19 heures**

L'an deux mille dix, le lundi douze juillet, à dix neuf heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de BOUZON GELLENAVE, sous la présidence de Monsieur Michel SANSOT, Président de la Communauté de Communes Terres d'Armagnac.

Etaient présents : Mmes DUCLOS, PASIAN, THORIGNAC, MORA suppléante de Mr DUALE, Mrs BARATAULT, LABADIE, SEGAT, BERGAMO, TISON, SANSOT, DAGIEUX, MUSSET, BAUDE, JELONCH, DUCASSE, BONNET suppléant de Mr PESQUIDOUX, LARTIGOLLE suppléant de Mr MAHUE.

Etaient absents et excusés : Mmes REICHERT, RENAUDIN ayant donné procuration à Mr SANSOT, TAJAN, Mrs PAYROS ayant donné procuration à Mr BARATAULT, LECERF, FITAN, DUALE remplacé par Mme MORA, PESQUIDOUX remplacé par Mr BONNET, MAHUE remplacé par Mr LARTIGOLLE.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès verbal du 28 juin 2010.

ORDRE DU JOUR :

- **Modification tableau des emplois : création emploi d'animateur Multi Accueil (cadre d'emploi des Educateurs Jeunes Enfants)**
- **Recrutement d'un agent non titulaire pour occuper l'emploi d'animateur Multi Accueil**
- **Questions diverses**

Madame Béatrice PASIAN est nommée secrétaire de séance.

Modification tableau des emplois : création emploi d'animateur Multi Accueil (cadre d'emploi des Educateurs Jeunes Enfants)
--

Monsieur le Président rappelle les entretiens réalisés pour le recrutement d'un Educateur Jeunes Enfants.

Le choix s'est porté sur la candidature de Madame Christine DUMONT, actuellement Educatrice Jeunes Enfants à la Mairie de VERRIERES LE BUISSON, qui a demandé une mise en disponibilité dans sa collectivité.

Il est donc nécessaire de modifier le tableau des emplois pour intégrer la création suivante :

Emploi	Effectif	Durée Hebdo	Fonction	cadre d'emploi des fonctionnaires pouvant occuper cet emploi
Agent Multi Accueil	1	11heures 15	Directrice Multi Accueil	Cadre d'emploi des Educateurs Territoriaux de Jeunes Enfants

Le conseil communautaire émet un avis favorable.

Recrutement d'un agent non titulaire pour occuper l'emploi d'animateur Multi Accueil

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe BARATAULT qui précise que Madame DUMONT sera disponible début septembre. Il est possible de l'embaucher sous contrat à durée déterminée pour une durée d'un an.

La rémunération de cet agent sera calculée par rapport au 9^{ème} échelon du grade d'Educateur Jeunes Enfants.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à recruter un agent non titulaire pour occuper l'emploi d'Agent Multi Accueil.

Durant les mois de juillet et août, le Multi Accueil fonctionnera avec deux personnes possédant un CAP Petite Enfance.

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à recruter ces deux agents non titulaires.

Questions Diverses

➤ **Site Internet**

Monsieur DUCASSE informe l'assemblée que le nouveau site va être très prochainement mis en ligne.

➤ **Journal**

Monsieur DUCASSE rappelle que les différents articles doivent être transmis au secrétariat avant le 20 juillet.

➤ **Voirie**

Monsieur DAGIEUX présente le planning de travaux qui s'étaleront du 19 juillet au 10 septembre.

➤ **Association FIRST (Force pour l'Innovation la Recherche Scientifique et les Techniques)**

Monsieur le Président informe les membres du conseil que l'acte de vente a été signé le 9 juillet dernier.

Trois jours de présentation de l'activité de l'association auront lieu les 17, 18 et 19 septembre 2010.

➤ **Transport à la Demande (TAD)**

Monsieur le Président fait un point sur l'activité du TAD sur le mois de juin qui est satisfaisante.

➤ **Participation à la cantine de NOGARO**

Monsieur BARATAULT donne lecture du courrier adressé par la Mairie de Nogaro concernant une demande de participation au prix de la cantine pour les enfants issus de la Communauté de communes Terres d'Armagnac et fréquentant le groupe scolaire de Nogaro pour y être scolarisés.

La participation demandée est de 2,30 € par repas et par enfant.

Le conseil communautaire décide de participer seulement pour les élèves inscrits en CLIS pour l'année scolaire 2010-2011.

➤ **Pays du Val d'Adour**

- SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une réflexion est engagée au sein du Pays Val d'Adour concernant l'éventuelle mise en place d'un SCOT.

- La Poste

Monsieur DUCASSE présente le compte rendu des études réalisées sur les activités des bureaux de poste du Pays.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures dix.

Vu par Nous, Président de la Communauté de Communes TERRES D'ARMAGNAC pour être affiché le 15 juillet 2010 à la porte de la Mairie d'AIGNAN conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

AIGNAN, le 15 juillet 2010

Le Président
Michel SANSOT